

# PETROLE - INDEXATION

Dès le 1<sup>er</sup> février 2026, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Ouvrier qualifié 2 <sup>e</sup> catégorie	27,5158 €
Conducteur d'autos	28,5225 €
Ouvrier qualifié 1 <sup>e</sup> catégorie	28,5225 €
Ouvrier qualifié aérodrome	28,5225 €
Ouvrier surqualifié	29,5910 €
Elèves en alternance	27,1339 €
Prime de raffinage classique I*	1,2344 €
Prime de raffinage II *	0,3432 €

\* Prime de raffinage classique.

\*\* Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet [www.fgtbpétrole.be](http://www.fgtbpétrole.be).**